

09

S O D K

— Konferenz der kantonalen
Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren

C D A S

— Conférence des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales

C D O S

— Conferenza delle direttrici e dei direttori
cantionali delle opere sociali

INTRODUCTION DE LA PRÉSIDENTE



Lorsque nous jetons un regard sur l'année écoulée, nous tombons sur le mot crise dans presque tous les domaines. Nous avons été confrontés à toutes sortes de prévisions et de conséquences possibles et réelles de la crise. Des inquiétudes sont apparues un peu partout et dans beaucoup de cas, la crise a déjà laissé des traces visibles. C'est ainsi que le nombre de chômeurs s'est mis à augmenter et que la pression sur l'aide sociale s'en trouve accrue. Il faut renforcer l'aide sociale et la sécurité sociale en général, afin que ce système qui a fait ses preuves puisse déployer ses effets dans la situation tendue que nous connaissons et à l'avenir.

Avec les actions entreprises en 2009, nous avons contribué à faire face à la crise, notamment par le recours à des mesures préventives; nous avons aussi tenté de présenter des solutions constructives. Lors de notre assemblée générale, par exemple, nous nous sommes penchés sur différents thèmes relevant de la politique familiale. A l'occasion d'une réunion des chef-fe-s des services de l'action sociale, nous avons débattu la question de savoir comment l'aide sociale devait se préparer à la hausse du nombre de ses bénéficiaires. Nous avons également poursuivi avec succès le Dialogue national sur la politique sociale suisse et le nouveau conseiller fédéral en charge de ces questions nous a déjà assuré qu'il continuerait dans le même sens.

Dans le domaine des migrations, la commission spécialisée qui a vu le jour récemment sous la houlette du directeur de l'ODM ainsi que de membres de la CDAS et de la CCDJP a contribué à une amélioration sensible de l'échange d'informations entre la Confédération et les cantons. En outre, cet échange a été favorisé par un dialogue ouvert de la CDAS avec la cheffe du DFJP, qui est d'une grande utilité de part et d'autre et me fait personnellement très plaisir.

Le regroupement des structures de la CIIS avec celles de la CDAS a pu être réalisé en 2009 et un projet «CIIS» a démarré avec l'évaluation de la convention actuelle. Dans un deuxième temps, on examinera si la CIIS est en conformité avec les plans stratégiques cantonaux en faveur des personnes handicapées, qui sont en phase d'élaboration. On déterminera ensuite, sur la base des deux premières étapes, s'il est nécessaire d'adapter la CIIS.

Nous venons d'achever la première année financière complète à la Maison des cantons, sous le même toit que les autres conférences et le projet autrefois contesté évolue lentement mais sûrement vers une histoire de succès unique en son genre.

Si nous considérons tant l'année écoulée que l'avenir, nous voyons que la CDAS a une foule d'activités, mais qu'il reste aussi quelques questions ouvertes et champs à défricher auxquels il faut nous atteler ensemble. Les thèmes majeurs sont certainement la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, de même que le maintien de notre système de sécurité sociale. A cet endroit, j'aimerais remercier chaleureusement tous les collègues qui m'ont soutenue dans ma tâche, que ce soit par leur présence active ou leur action au sein des comités, commissions, groupes de travail et lors de négociations. Je souhaite également exprimer ma reconnaissance à notre secrétariat, qui s'efforce comme toujours de nous soutenir avec beaucoup de cœur et de dynamisme.

Kathrin Hilber,
Présidente CDAS

ÉDITEUR Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)
REDACTION Secrétariat général CDAS
RÉALISATION sofie's Kommunikationsdesign, Zürich
IMPRESSION Schaub+Rüedi Druck AG, Bern
ADRESSE DE COMMANDE Secrétariat général CDAS, Speichergasse 6, case postale, 3000 Berne 7
www.sodk.ch
COPYRIGHT © CDAS, mars 2010

SOMMAIRE

A	RAPPORT DES ORGANES DE LA CDAS	1
	1 LA CDAS EN BREF	2
	2 LE COMITÉ DIRECTEUR	2
	3 LE SECRETARIAT GÉNÉRAL	3
	4 L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE	3
	4.1 Séance spéciale des directrices et directeurs des Affaires sociales	3
	4.2 Partie publique de l'assemblée générale	4
	5 PERSPECTIVES	6
B	RAPPORT DES DOMAINES	7
	1 POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES ET CONVENTION INTERCANTONALE RELATIVE AUX INSTITUTIONS SOCIALES	8
	1.1 Politique en faveur des personnes handicapées	8
	1.2 Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS)	9
	2 FAMILLES, GÉNÉRATIONS ET SOCIÉTÉ	11
	2.1 Familles	11
	2.2 Générations	12
	2.3 Formation dans le domaine social	13
	2.4 Aide aux victimes	13
	2.5 Dépendance	14
	3 DOMAINE MIGRATIONS	14
	3.1 Collaboration intensifiée dans le domaine des migrations	14
	3.2 Coordinatrices et coordinateurs cantonaux en matière d'asile	15
	3.3 Bénéficiaires de longue durée dans l'aide d'urgence	15
	3.4 Examen de l'évolution des coûts liés à l'aide d'urgence	16
	3.5 Examen des forfaits globaux	17
	3.6 Autres activités	17
	4 SÉCURITÉ SOCIALE	18
	4.1 Assurances sociales	18
	4.2 Aide sociale	21
	4.3 Dialogue national sur la politique sociale suisse	22
	4.4 Stratégie du Conseil fédéral en matière de lutte contre la pauvreté	22
C	COMPTES ANNUELS	24
	Bilan	25
	Compte de profits et pertes	27
	Rapport de l'organe de révision	29
	Proposition de répartition du bénéfice au bilan	30
	Budget 2011	31
D	ANNEXE	32
	Membres des organes CDAS	33
	Thèmes des séances du comité directeur de la CDAS 2009	35
	Liste des organes	36

A

RAPPORT DES ORGANES DE LA CDAS

1	LA CDAS EN BREF	2
2	LE COMITÉ DIRECTEUR	2
3	LE SECÉTARIAT GÉNÉRAL	3
4	L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE	3
4.1	Séance spéciale des directrices et directeurs des Affaires sociales	3
4.2	Partie publique de l'assemblée générale	4
4.21	Instruments de couverture du minimum social pour les familles	4
4.22	Accueil extrafamilial de la petite enfance	5
4.23	Interfaces DFJP – politiques sociale et familiale: exposé de la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf	6
5	PERSPECTIVES	6

1 LA CDAS EN BREF

La Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) a été fondée en 1943. Elle soutient, encourage et coordonne la collaboration entre les cantons dans le domaine de la politique sociale et défend les intérêts de ces cantons vis-à-vis de la Confédération. Sur le plan intercantonal, la conférence exerce une fonction dirigeante en matière de politique sociale et travaille à promouvoir le fédéralisme coopératif.

En collaboration avec les cantons, la CDAS recherche des solutions innovantes dans le domaine social. Elle vise une politique sociale axée sur les résultats. Elle présente les demandes des cantons relatives à la politique sociale auprès du Conseil fédéral, de l'administration fédérale, du Parlement et du public. Elle procède à des consultations, élabore des rapports, des prises de position et assume des tâches de coordination. Elle gère également la Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS).

Les thèmes principaux de la CDAS sont la politique en faveur des personnes handicapées, la politique familiale, la politique migratoire ainsi que la sécurité sociale (entre autres l'AVS, l'assurance-chômage, l'assurance-invalidité, les prestations complémentaires, l'aide sociale). En outre, la CDAS s'occupe de questions de générations. Elle est également active dans les domaines de l'aide aux victimes, de la formation dans le domaine social et de la statistique sociale.

Selon les statuts, l'assemblée plénière est l'instance supérieure de la Conférence, qui regroupe l'ensemble des 26 directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales. L'organe directeur est le comité directeur, composé de 9 membres de l'assemblée plénière. La commission consultative assiste le comité dans les questions d'ordre technique.

La Conférence dispose d'un secrétariat général dont le siège est à Berne, à la Maison des cantons.

2 LE COMITÉ DIRECTEUR

Le comité a siégé quatre fois en 2009, un rythme qui a fait ses preuves. La liste complète des objets traités durant cette année est annexée au présent rapport (voir chapitre D).

Roland Debély a quitté ses fonctions de conseiller d'Etat du canton de Neuchâtel fin mai 2009, suite à quoi il a démissionné de son poste au sein du comité directeur de la CDAS. Ce poste, qui est réservé à un représentant de la Suisse romande, n'avait toujours pas été pourvu à la fin de l'année. Le nom du remplaçant de Roland Debély devrait être connu au premier trimestre 2010.

La présidente et certains membres du comité directeur ont représenté la CDAS au sein de divers organes durant l'année sous revue. Ils ont ainsi pu faire valoir le point de vue des directrices et directeurs cantonaux des Affaires sociales sur de nombreuses questions. Plusieurs rencontres ont, par exemple, eu lieu avec la direction du Département fédéral de l'intérieur et celle du Département fédéral de l'économie. Par ailleurs, un membre du comité directeur a pu expliquer la position des cantons sur la 4^e révision de la loi sur l'assurance-chômage lors d'une audition devant la Commission fédérale

de l'économie et des redevances du Conseil national (CERN). Mentionnons aussi qu'une délégation du comité directeur a participé au 2e et au 3e Dialogue national sur la politique sociale suisse (cf. ch. 4.3, chapitre C). La présidente y était accompagnée des membres du comité directeur et conseillers d'Etat Hans Hollenstein (vice-président) et Philippe Perrenoud, de Ruedi Meier (Union des villes suisses), d'Ueli König (Association des communes suisses) ainsi que des membres du secrétariat général.

3 LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Loranne Mérillat a rejoint l'équipe du secrétariat général de la CDAS en février 2009.

A noter que deux collaboratrices du secrétariat général, à savoir notre traductrice Marianne Clottu et Veronika Neruda, ont connu le bonheur d'être mères en 2009. Une mise à contribution plus importante du service linguistique de la CdC et le renfort de poids prêté par Eric Bürki nous ont permis de pallier leur absence durant leur congé maternité.

Après une année entière passée à la Maison des cantons, on peut dire que les expériences faites en 2008 durant les six mois qui ont suivi l'emménagement à la Speichergasse 6 se sont confirmées. En effet, la collaboration entre les différentes conférences s'est intensifiée et améliorée, que ce soit sur les plans technique ou humain. Par ailleurs, les effets ont été bénéfiques sur le plan financier. Ainsi, les coûts de location relativement élevés sont compensés par les synergies dégagées dans les domaines de l'organisation et de la tenue des séances mais aussi par les économies réalisées grâce à l'utilisation commune du système informatique par la CdC et la CDAS. Mentionnons en outre les très bonnes relations entretenues avec la CDS et le fait que nous finançons avec cette dernière certaines structures communes, à savoir la salle de séances et la bibliothèque.

4 L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

L'assemblée plénière 2009 de la CDAS s'est déroulée les 18 et 19 juin à Schaffhouse à l'invitation du gouvernement schaffousois. Comme de coutume, la rencontre a pris la forme d'une assemblée générale, répartie sur deux jours, avec une partie publique et une partie à huis clos (séance spéciale des conseillères et conseillers d'Etat).

La CDAS remercie le gouvernement schaffousois pour l'accueil reçu à Schaffhouse, ainsi que tous ceux qui ont contribué à la réussite de la manifestation.

4.1 SÉANCE SPÉCIALE DES DIRECTRICES ET DIRECTEURS DES AFFAIRES SOCIALES

Comme à l'accoutumée, la séance spéciale réunissant les conseillères et conseillers d'Etat disposant du droit de vote s'est déroulée en deux parties, la première étant consacrée à l'examen des affaires statutaires et la deuxième au traitement d'un thème important.

La discussion avec Eveline Widmer-Schlumpf sur le thème des migrations a été au centre de cette séance. La conseillère fédérale a répondu aux interrogations

des directrices et directeurs cantonaux des Affaires sociales présents. Ont entre autres été abordées les questions des centres d'accueil, des demandes de réadmission, de l'aide d'urgence, de l'intégration, des critères relatifs au cas de rigueur et du service sanitaire de frontière.

Le rapport annuel 2008, les comptes annuels 2008, le budget 2010 et le plan financier 2011-2013 de la CDAS ont été approuvés à l'unanimité au cours de la partie consacrée aux affaires statutaires. Les comptes annuels 2008 de la CIIS ont, eux aussi, été approuvés. Notons cependant que c'était la dernière fois qu'ils étaient établis séparément.

Tous les cantons sont membres de la CIIS depuis le 1er avril 2009. Fin 2008, les cantons signataires ont décidé par voie de correspondance que les structures de la CIIS devaient être intégrées dans celles de la CDAS, nécessitant par la force des choses une adaptation des statuts de la CDAS. Outre des modifications dues au transfert de compétences des organes de la CIIS à ceux de la CDAS, quelques adaptations rédactionnelles et de contenu ont été effectuées: commission du comité directeur, vérification des comptes, droit de proposition dans le cadre de l'Assemblée plénière, décisions par voie de correspondance, rééligibilité de la présidence, coordination avec les conférences régionales, réglementation concernant les invités. A propos de ce dernier point, il convient de noter que les communes et les villes seront désormais les seuls invités permanents avec voix consultative au sein du comité directeur de la CDAS. Les représentantes et les représentants de la Confédération, de la CSIAS et des associations ne seront à l'avenir conviés à prendre part aux séances que si les objets traités les concernent. Avant d'en venir au principal objet, la présidente a informé les directrices et directeurs cantonaux des Affaires sociales présents que le Conseil fédéral envisageait, malgré plusieurs interventions de la CDAS, de la CDS et de la CDF, de fixer l'entrée en vigueur du nouveau régime de financement des soins au 1er juillet 2010. Au terme de la discussion qui s'en est suivie, l'Assemblée plénière a chargé la présidente ou plutôt le comité directeur d'intervenir en bonne et due forme auprès du Conseil fédéral et de lui demander que l'entrée en vigueur n'intervienne pas avant le 01.01.2011.

4.2 PARTIE PUBLIQUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale 2009 de la CDAS était essentiellement consacrée au thème «Politique familiale – défis actuels et évolutions possibles».

4.21 Instruments de couverture du minimum social pour les familles

Dans son exposé d'introduction, Lucrezia Meier-Schatz, conseillère nationale et directrice du comité directeur de Pro Familia Suisse, a demandé un débat public sur la problématique de la pauvreté qui traite des difficultés structurelles auxquelles les familles sont notamment confrontées. La famille est une institution très importante pour le développement et la stabilité d'une société, d'où la nécessité de créer des conditions-cadres qui permettent de garantir l'efficacité et la durabilité de la politique familiale. La deuxième personne à intervenir sur le sujet, à savoir le conseiller d'Etat genevois François Longchamp, a présenté le projet d'introduction de prestations complémentaires pour familles (PCFam) dans le canton de Genève.

Une table ronde, animée par le journaliste et publiciste Marco Färber, a ensuite été organisée. Y ont participé le conseiller d'Etat soleurois Peter Gomm et

le directeur de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) Yves Rossier. La suspension des travaux relatifs à l'introduction de PCFam au plan national a été contestée de toutes parts et la volonté exprimée par la CDAS de mettre en place une solution nationale réaffirmée. Les participants se sont accordés à dire qu'un concordat intercantonal ne s'avérait pas judicieux dans ce domaine pour une question de faisabilité politique. Ils ont en revanche souligné que le système fédéral de la Suisse offrait la possibilité de tester différents modèles dans plusieurs cantons, permettant ainsi de tirer des enseignements dont les autres cantons pouvaient profiter pour mettre au point leur propre système de PCFam. L'échange intercantonal joue ici un rôle important.

Le Secrétariat général de la CDAS a été chargé d'élaborer à l'intention du comité directeur et des directrices et directeurs cantonaux des Affaires sociales des recommandations sur quelques critères communs pour l'introduction au niveau cantonal des PCFam.

4.22 Accueil extrafamilial de la petite enfance

Dans les exposés d'introduction, la professeur Margrit Stamm, qui était la première à intervenir, a présenté une étude sur l'éducation de la petite enfance en Suisse («Frühkindliche Bildung in der Schweiz») qu'elle a réalisée à la demande de la Commission suisse pour l'UNESCO. Jürg Krummenacher a ensuite présenté la publication «L'accueil de jour extrafamilial et parascolaire en Suisse» publiée par la COFF et a ainsi dressé un état des lieux de la situation dans ce domaine.

Les exposés d'introduction ont été suivis d'une table ronde, qui a une nouvelle fois été animée par Marco Färber. Y ont pris part la conseillère nationale PS Jacqueline Fehr, la conseillère nationale PLR Sylvie Perrinjaquet ainsi que le conseiller municipal de Schaffhouse et membre de l'Initiative des villes Urs Hunziker.

De l'avis général, les pouvoirs publics font une trop grosse fixation sur les coûts et sont trop frileux. L'objectif devrait être de créer un espace de formation global qui tienne notamment compte du bien des enfants. L'accueil extrafamilial de la petite enfance est, en effet, une partie du tout que constitue la formation (motricité, cognitivité, etc.). De plus, tous étaient unanimes quant au fait que la répartition des tâches entre la CDIP et la CDAS n'est pas remise en question, qu'il faut arrêter de discuter des structures et agir.

A la demande de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC), le comité directeur de la CDAS a chargé le secrétariat général d'élaborer des recommandations concernant les mesures à prendre dans le domaine de la petite enfance.

Au terme de la partie publique de l'assemblée générale, la présidente de la CDAS a informé les personnes présentes que le comité directeur continuait à travailler sur les PCFam et sur le développement de l'accueil extrafamilial pour enfants. Dans sa conclusion, elle a souligné qu'il fallait accorder une plus grande importance au bien des enfants et à la conciliation entre travail et famille.

4.23 Interfaces DFJP – politiques sociale et familiale: exposé de la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf

La deuxième journée a débuté par un exposé de la conseillère fédérale et cheffe du Département fédéral de justice et police (DFJP), Eveline Widmer-Schlumpf, sur les interfaces entre le DFJP et la politique sociale. Madame Widmer-Schlumpf a en particulier fait le point sur l'état des travaux relatifs à l'ordonnance sur le placement d'enfants ainsi qu'aux domaines des migrations et de l'aide aux victimes. Elle a en outre donné des informations sur les principales modifications qui sont effectuées dans le cadre de la révision de la loi sur l'asile. La cheffe du DFJP a ensuite répondu aux questions des personnes présentes.

A l'issue de l'assemblée générale, la présidente de la CDAS a remercié Madame Widmer-Schlumpf d'avoir permis le dialogue. Elle a également remercié les intervenants et les participants à la table ronde pour leurs contributions respectives ainsi que les personnes présentes pour leur participation active.

5 PERSPECTIVES

A l'instar de l'UE, qui a proclamé 2010 «année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale», la CDAS a décidé de mettre l'accent sur ce thème en 2010. L'assemblée générale annuelle qui se tiendra à Appenzell y sera d'ailleurs consacrée.

Dans cette perspective, les travaux effectués en 2009 dans le domaine de la politique familiale seront poursuivis.

Par ailleurs, le nouveau chef du département compétent a déjà assuré à la CDAS que le Dialogue sur la politique sociale suisse allait être maintenu, ce qui permettra de continuer la discussion sur l'avenir des assurances sociales, la coordination de la couverture du minimum vital et une loi-cadre relative à l'aide sociale.

Dans le domaine des migrations, mentionnons que le système des forfaits globaux va être examiné en 2010. De plus, l'aide d'urgence pour les bénéficiaires de longue durée fera l'objet d'une discussion approfondie.

L'intégration des structures de la CIIS dans celles de la CDAS s'est achevée en 2009. Parallèlement, un projet d'évaluation de la mise en œuvre de la CIIS et de la nécessité d'adapter cette dernière aux plans stratégiques cantonaux a été lancé. Il sera poursuivi en 2010 et devrait s'achever en 2012.

B

RAPPORT DES DOMAINES

1	POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES ET CONVENTION INTERCANTONALE RELATIVE AUX INSTITUTIONS SOCIALES	8
1.1	Politique en faveur des personnes handicapées	8
1.11	Troisième Colloque RPT	8
1.12	Commission LIPPI	8
1.13	Collaboration avec les organisations faîtières	9
1.2	Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS)	9
1.21	CIIS général	9
1.22	Optimisation de la CIIS	10
2	FAMILLES, GÉNÉRATIONS ET SOCIÉTÉ	11
2.1	Familles	11
2.11	Structures d'accueil extra-familial pour enfants	11
2.12	Prestations complémentaires pour familles	12
2.13	Imposition des familles	12
2.2	Génération	12
2.21	Enfants et jeunesse	12
2.3	Formation dans le domaine social	13
2.31	Organisation faîtière du monde du travail du domaine social, SAVOIRSOCIAL	13
2.4	Aide aux victimes	13
2.41	Conférence suisse des offices de liaison de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infraction (CSOL-LAVI)	13
2.42	Traite d'êtres humains	14
2.5	Dépendance	14
3	DOMAINE MIGRATIONS	14
3.1	Collaboration intensifiée dans le domaine des migrations	14
3.2	Coordinatrices et coordinateurs cantonaux en matière d'asile	15
3.3	Bénéficiaires de longue durée dans l'aide d'urgence	15
3.4	Examen de l'évolution des coûts liés à l'aide d'urgence	16
3.5	Examen des forfaits globaux	17
3.6	Autres activités	17
4	SÉCURITÉ SOCIALE	18
4.1	Assurances sociales	18
4.11	Assurance-invalidité	18
4.12	Assurance-chômage	19
4.13	Assurance-maladie	20
4.14	Groupe de travail Sécurité sociale	20
4.2	Aide sociale	21
4.21	Groupe de travail LAS (Loi fédérale sur la compétence en matière d'assistance)	21
4.22	Normes CSIAS	21
4.3	Dialogue national sur la politique sociale suisse	22
4.4	Stratégie du Conseil fédéral en matière de lutte contre la pauvreté	22

1 POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES ET CONVENTION INTERCANTONALE RELATIVE AUX INSTITUTIONS SOCIALES

1.1 POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES

L'année 2009 a été marquée par les travaux effectués dans le cadre de l'élaboration des plans stratégiques cantonaux visant à promouvoir l'intégration des personnes invalides. En effet, conformément à l'article 10 de la loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides (LIPPI), il est demandé aux cantons d'arrêter un plan stratégique qui devra être soumis pour approbation au Conseil fédéral. L'accent au sein du secrétariat général a été placé sur le soutien aux cantons dans le cadre de l'élaboration de leurs plans stratégiques. Pour ce faire, un 3ème colloque RPT visant à favoriser les échanges entre les cantons a été organisé. La question de la représentation cantonale au sein de la Commission spécialisée du Conseil fédéral, Commission LIPPI, chargée d'orienter le Conseil fédéral lors de l'approbation des plans stratégiques cantonaux, a pu être réglée ; de même, la collaboration avec les organisations faitières a été redéfinie.

1.11 Troisième Colloque RPT

Le 14 mai 2009 s'est tenu, sous l'égide du secrétariat général de la CDAS, le 3ème colloque RPT réunissant une quarantaine de représentants cantonaux et des représentants de l'OFAS. Cette rencontre a permis d'une part, de faire le point de la situation sur l'état des travaux dans les différentes régions et d'autre part, de favoriser l'échange d'informations entre les cantons. Conformément aux souhaits des cantons, ce colloque s'est articulé autour de trois grands thèmes : critères et contrôle de la qualité, planification des besoins et financement. Ces thèmes ont été débattus non seulement en plénum mais également au sein d'ateliers afin de permettre aux participants d'approfondir en petit groupe le thème de leur choix. Dans le domaine de la qualité, les cantons ont souhaité intensifier leurs échanges au-delà des régions. De plus, à long terme, l'intention de développer les critères de qualité existant (OFAS AI 2000) a été clairement exprimée. En ce qui concerne la planification des besoins, une collaboration au niveau régional a été plébiscitée. Enfin, côté financier un financement de l'objet orienté vers le sujet semble se dessiner: la grande majorité des cantons envisagent la mise en place d'instruments permettant de mieux définir les besoins en termes d'accompagnement et de soutien des résidents au sein d'institutions.

De manière générale, les participants ont exprimé le souhait d'intensifier les échanges au niveau intercantonal d'une part, par la mise en place d'une plateforme RPT sur le site internet de la CDAS et d'autre part, par la tenue d'un 4ème colloque RPT en 2010.

1.12 Commission LIPPI

Le 1er juillet 2009, le Conseil fédéral a arrêté la composition de la Commission LIPPI, commission spécialisée du Conseil fédéral chargée de le conseiller lors de l'approbation des plans stratégiques cantonaux. Présidée par M. Thomas Burgener, ancien conseiller d'Etat du canton du Valais, la Commission LIPPI est

composée de six représentants cantonaux, quatre représentants des organisations faîtières et de deux représentants de la Confédération. Les représentants cantonaux ont été proposés par les différentes régions et annoncés, conformément à la décision du comité directeur de la CDAS du 5 décembre 2008, au Conseil fédéral comme représentants officiels. Pour assurer la coordination des affaires, un des six sièges a été attribué au Secrétariat général de la CDAS. La Commission a débuté ses travaux le 13 octobre 2009. Sa tâche consiste à évaluer les plans stratégiques cantonaux en se basant sur l'art. 10, alinéa 2 de la LIPPI. Une enquête menée par le SG de la CDAS a révélé que presque tous les plans stratégiques cantonaux pourront être soumis au Conseil fédéral de manière groupée au cours de l'année 2010. Une première série devrait parvenir à la Commission LIPPI jusqu'au mois de juin 2010 et une deuxième jusqu'à la fin 2010.

1.13 **Collaboration avec les organisations faîtières**

L'institutionnalisation de la collaboration avec les organisations faîtières décidée en automne 2008 a été mise en œuvre cette année. Deux rencontres se sont tenues entre le secrétariat général de la CDAS et des représentants des organisations faîtières actives dans le domaine du handicap. L'objectif de ces réunions est d'une part, de procéder à un échange mutuel d'informations et d'autre part, de régler les questions ouvertes. Le rythme de ces rencontres sera maintenu en 2010.

Comme l'année précédente, le secrétariat général de la CDAS a participé à diverses manifestations organisées par les organisations faîtières. Ces rencontres sont l'occasion d'échanger avec les principaux acteurs actifs sur le terrain. Elles permettent également de relayer auprès des membres de ces organisations la position de la CDAS dans les différentes questions relatives à la politique en faveur des personnes en situation de handicap. La participation du secrétariat général à l'assemblée des délégués d'Insos du 17 juin 2009 a permis, par exemple, d'informer les délégués sur l'état des travaux effectués dans le cadre de la mise en œuvre de la RPT dans les différentes régions. Les réactions très positives suites à ces interventions démontrent qu'elles sont utiles et qu'elles satisfont à un besoin réel d'information.

1.2 **CONVENTION INTERCANTONALE RELATIVE AUX INSTITUTIONS SOCIALES (CIIS)**

1.21 **CIIS général**

2009 est une année clé pour la CIIS puisqu'elle marque l'adhésion des 26 cantons à la convention. En effet, le 1er avril 2009, le dernier canton manquant, le canton des Grisons, a adhéré à l'ensemble des domaines couverts par la CIIS. De même, deux cantons ont élargi leur adhésion à la CIIS : le canton de Bâle-Ville a adhéré au domaine C (institutions dans le domaine des dépendances) et le canton de Schaffhouse aux domaines A (institutions pour les jeunes) et D (écoles spécialisées).

Les procédures de ratification de la version CIIS adaptée à la RPT, entrée en vigueur le 1er janvier 2008, ont pu être achevées avec succès dans deux cantons supplémentaires. Dans les quatre cantons restant, la ratification est annoncée en 2010.

La Conférence suisse des offices de liaison CIIS (CSOL CIIS) s'est réunie à trois reprises en 2009. Elle a connu en cours d'année un changement de sa présidence et vice-présidence. En effet, à la fin 2008, M. Kurt Marti (BE) a quitté la

vice-présidence suite à son départ en retraite ; quant à M. Broder (BS), il s'est retiré de la présidence le 1er juillet 2009 après plus de trois ans de fonction à ce poste. Ont été élus le 2 septembre 2009, par les membres de la CSOL CIIS, à la présidence M. Hansruedi Bachmann (ZH) et à la vice-présidence M. Abderrahim Laghnimi (VD).

La CSOL CIIS, conformément à son mandat, s'est consacrée aux questions de mise en œuvre de la Convention n'ayant pas pu être résolues au sein des conférences régionales. Le point fort des travaux a été la formulation de recommandations relatives à la prise en charge des frais lors de changement de domicile d'une personne séjournant dans une institution pour adultes (domaine B CIIS). En effet, il s'est avéré que cette question n'était pas réglée de manière uniforme entre les cantons en raison d'interprétations divergentes des dispositions y relatives (art. 5, al. 1 CIIS). Ces recommandations ont été formulées sur la base des résultats d'une expertise juridique et des travaux d'un groupe de travail créé à cet effet. Le comité de la Conférence de la convention CIIS les a adoptées le 18 décembre 2009. Ainsi, plusieurs dossiers, restés jusque là en suspens, ont pu être clos.

La rencontre du 7 avril 2009 entre des représentants de la CSOL CIIS et de l'OFAS a permis de clarifier diverses questions induites par l'entrée en vigueur de la RPT. Le mode de calcul des tarifs pratiqués par l'AI pour les séjours en institutions, les modalités de remboursement par l'AI des frais liés aux mesures de réadaptation, la prise en charge par l'AI des mesures de conseil, soutien et d'encouragement à l'intention des assurés fréquentant les écoles professionnelles ou secondaires publiques ainsi que la distinction entre les «mesures médicales» (art. 14, al.1 LAI) remboursées par l'AI et les «mesures thérapeutiques d'ordre pédagogique» (non remboursées par l'AI) ont été abordés lors de cette réunion. Les résultats de cette rencontre ont été diffusés par les membres de la CSOL CIIS au sein de leurs conférences régionales.

L'année 2009 a été l'occasion de mettre en place divers instruments de travail visant à optimiser le flux d'information au sein de la CIIS et d'en assurer une mise en œuvre harmonisée. Dans ce cadre, le secrétariat général de la CDAS a répertorié par thèmes les décisions prises par la CSOL CIIS depuis l'entrée en vigueur de la CIIS, soit le 1er janvier 2006. Un document regroupant les questions les plus fréquemment posées ainsi que leurs réponses est en cours d'élaboration. Cette documentation sera mise à disposition des cercles concernés début 2010.

1.22 Optimisation de la CIIS

Le 27 janvier 2009, le secrétariat général de la CDAS annonçait aux cantons parties de la CIIS que la Conférence de la convention CIIS avait accepté, dans le cadre d'une procédure par voie écrite, un transfert de tâches entre les organes de la CIIS et ceux de la CDAS. Ce transfert nécessitait formellement une modification des statuts de la CDAS qui a été acceptée le 19 juin 2009 par l'assemblée plénière de la CDAS. Ainsi, les tâches de la Conférence de la convention (CC) ont été reprises par l'assemblée plénière de la CDAS et celles du comité de la CC par le comité directeur de la CDAS. Cette délégation de tâches a permis d'éliminer les doublons entre la CDAS et la CIIS au niveau des structures et d'optimiser le fonctionnement de la CIIS.

Le 18 juin 2009, le comité directeur de la CDAS a approuvé le «projet CIIS». La première étape de ce projet a pour objectifs de procéder à un examen de la mise en œuvre de la CIIS, d'évaluer les motifs d'éventuels problèmes dans

l'exécution de la convention et enfin de proposer des solutions possibles aux problèmes identifiés. Les travaux, confiés à l'entreprise Ecoplan, ont été lancés à la fin juin 2009. Le groupe de pilotage, formé des représentants cantonaux au sein de la commission consultative de la CDAS et le groupe d'accompagnement, composé des présidents des conférences régionales CIIS, ont soutenu Ecoplan dans ses travaux. Pour circonscrire et analyser les problèmes, des interviews ont été menées auprès de représentants des différents organes de la CIIS, des organisations faîtières actives dans ce domaine (Insos et Curaviva) et d'une série d'institutions sociales. Les résultats de ces entretiens, accompagnés de recommandations, feront l'objet d'un rapport en 2010 sur lequel le comité directeur de la CDAS prendra position.

Une deuxième étape du projet consistera à analyser dans quelle mesure les plans stratégiques cantonaux requièrent une adaptation à la CIIS. Enfin, sur la base des résultats des deux premières étapes, la troisième étape du projet sera consacrée, si besoin est, à l'adaptation de la CIIS. Cette étape devrait être terminée à la fin 2011.

2 FAMILLES, GÉNÉRATIONS ET SOCIÉTÉ

2.1 FAMILLES

La politique familiale était le thème principal de l'assemblée générale de la CDAS en 2009. A partir d'un état des lieux des dossiers de politique familiale, les discussions ont principalement porté sur les thématiques du minimum vital des familles et de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

2.11 Structures d'accueil extra-familial pour enfants

Pour favoriser les structures d'accueil extra-familial pour enfants, la CDAS a mis l'accent en 2009 sur l'information et l'échange, le développement des bases légales et le financement.

Ainsi, les résultats de recherches concernant l'accueil extra-familial pour enfants tirés d'une étude de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF) et de l'étude de la commission suisse pour l'UNESCO sur l'éducation de la petite enfance en Suisse ont été présentés à l'assemblée générale de la CDAS. On y a discuté des marges de manœuvre de la politique. La CDAS était en outre représentée dans le groupe d'accompagnement d'un projet du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO et de l'OFAS, projet qui avait pour but d'élaborer une plateforme internet fournissant des informations sur les bases légales, les instruments et les projets des institutions publiques au sujet des structures d'accueil extra-familial pour enfants. Cette plateforme a été mise en ligne début 2009. La CDAS a transmis l'information à ce propos aux cantons.

En ce qui concerne l'évolution des bases légales, le SG CDAS était représenté aux côtés de deux représentants cantonaux dans un groupe de travail chargé de suivre la révision de l'ordonnance du 19 octobre 1977 réglant le placement d'enfants à des fins d'entretien et en vue d'adoption (OPEE). L'OPEE est la base légale qui contient les principes fondamentaux d'autorisation et de surveillance dans le domaine de l'accueil de jour (cf. aussi 2.211). La CDAS a aussi discuté en 2009 de la proposition de la Commission de la science, de l'éducation et

de la culture CSEC du Conseil national exigeant une réglementation intercantonale du standard minimal dans le domaine des structures d'accueil extra-familial de la petite enfance. Cette invitation se justifiait par l'absence de base constitutionnelle et de compétence fédérale. En collaboration avec un groupe de travail d'experts des cantons, le SG CDAS a examiné cette idée au début de l'année à l'intention du comité. Celui-ci a mandaté par la suite, en juin 2009, le SG CDAS pour élaborer non pas un concordat mais des recommandations à soumettre au comité en 2010.

Enfin, en août 2009, la présidente de la CDAS a recommandé aux directrices et directeurs cantonaux des Affaires sociales de soutenir la révision de la loi fédérale du 4 octobre 2002 sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants et la prolongation du programme d'impulsion.

2.12 Prestations complémentaires pour familles

Lors de l'assemblée annuelle de la CDAS, le comité a confirmé sa position en faveur de l'introduction de prestations complémentaires pour familles au plan fédéral. En même temps, il a décidé d'élaborer des recommandations à l'intention des cantons dans la perspective de projets de PCFam cantonales. Les recommandations sont élaborées par le SG CDAS en collaboration avec des experts des cantons et pourront être vraisemblablement soumises au comité CDAS vers le milieu de 2010. La Commission de la sécurité sociale et de la santé (CSSS) du Conseil national n'a pas suivi la revendication de la CDAS et a décidé en février 2009 de suspendre le projet d'introduction de prestations complémentaires pour familles au plan fédéral. Elle a demandé à l'administration d'élaborer des alternatives.

2.13 Imposition des familles

En mars 2009, le comité CDAS a adopté une prise de position en réponse à la consultation sur le dégrèvement des familles. Il a approuvé la proposition du Conseil fédéral d'introduire une déduction pour la garde des enfants et s'est déterminé pour l'introduction d'un barème parental. En choisissant ce modèle, il a donné la préférence à la variante qui correspond à son postulat de base, à savoir alléger la charge fiscale des familles avec enfants dans les classes de revenus faibles et moyens. Enfin, le comité CDAS soutient la proposition du Conseil fédéral d'accorder aux parents seuls avec enfants et aux couples non mariés avec enfants le barème des couples mariés pour le calcul de l'impôt fédéral direct.

2.2 GÉNÉRATIONS

2.21 Enfance et jeunesse

2.211 Révision de l'ordonnance réglant le placement d'enfants à des fins d'entretien et en vue d'adoption (OPEE)

La révision de l'OPEE a également occupé la CDAS en 2009. La CDAS était représentée dans le groupe d'accompagnement de l'Office fédéral de la justice, lequel a assisté et conseillé l'OFJ dans l'élaboration du projet de révision. D'autre part, à l'occasion de la consultation lancée en mai à ce sujet par le Conseil fédéral, le SG CDAS a rédigé un modèle de prise de position à l'intention des directrices et directeurs cantonaux des Affaires sociales. Le projet est amendé par la Confédération sur la base des résultats de la consultation et sera transmis vraisemblablement en 2010 pour une nouvelle consultation.

2.212 Placement d'enfants et de jeunes hors du foyer familial

L'exigence de qualité à propos du placement d'enfants et de jeunes hors du foyer familial a continué d'occuper la CDAS durant l'année sous revue. En mars 2009, considérant qu'ils représentent une contribution justifiée et un instrument approprié dans la discussion à propos de leur introduction, le comité CDAS a édité à l'intention des cantons une recommandation au sujet des standards de qualité de «Quality4Children» pour le placement d'enfants et de jeunes hors du foyer familial.

Afin d'assister les cantons dans la question de la qualité des organisations de placement d'enfants (OPE), l'Association professionnelle pour l'éducation sociale et la pédagogie spécialisée Integras a développé un label de qualité en collaboration avec des spécialistes cantonaux et des représentant-e-s des OPE. Integras a demandé à la CDAS d'inciter les cantons à tenir compte du label et à le faire respecter et appliquer dans leur procédure. Le comité CDAS a traité la demande en juin 2009 et a décidé de recommander l'usage du label aux cantons, dans le sens d'une contribution à l'amélioration et à l'unification des exigences de qualité à l'égard des OPE.

2.213 Intégration professionnelle et sociale des jeunes

Conjointement avec l'OFFT, l'ODM, le SECO, la CSIAS et l'Initiative des villes: politique sociale, la CDAS a donné un mandat en 2009 pour une étude au sujet des problèmes d'intégration sociale chez les jeunes adultes. Le rapport avec recommandations a été livré en septembre. Trois thèmes (formation de rattrapage, offres à bas seuil et jeunes à l'assistance sociale) doivent être approfondis en 2010 et il faut clarifier la nécessité d'intervenir et les possibilités d'action commune.

2.3 FORMATION DANS LE DOMAINE SOCIAL

2.31 Organisation faîtière du monde du travail du domaine social, SAVOIRSOCIAL

En 2009 également, la CDAS a représenté les cantons au sein du comité de SAVOIRSOCIAL, l'organisation faîtière suisse du monde du travail du domaine social. En sus des travaux en cours, la question primordiale du financement à long terme de SAVOIRSOCIAL, notamment, était prioritaire pour la CDAS. Une représentante de la CDAS a donc pris place dans la commission de réforme, mise en place par SAVOIRSOCIAL et par OdaSanté, qui met au point les bases d'une formation professionnelle initiale de deux ans dans la santé et le social (attestation fédérale professionnelle AFP santé-social).

2.4 AIDE AUX VICTIMES

2.41 Conférence suisse des offices de liaison de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infraction (CSOL-LAVI)

La CSOL-LAVI, une commission permanente spécialisée de la CDAS, a elle aussi participé à l'échange d'informations et d'expériences entre les instances cantonales d'indemnisation, les services d'aide aux victimes, l'Office fédéral de la justice et la Conférence des directrices et directeurs de départements cantonaux de justice et police (CCDJP). Elle est en outre représentée dans le Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants (SCOTT) de la fedpol.

En 2009, la CSOL-LAVI a porté son attention sur l'élaboration des recommandations à propos de la loi sur l'aide aux victimes (LAVI) révisée, qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2009. Adoptées le 18 décembre 2009 par le comité CDAS, ces recommandations seront soumises en janvier 2010 au comité de la CCDJP pour approbation, avant d'être publiées.

2.42 Traite d'êtres humains

Des représentantes du SG CDAS ont pris part en mars à une rencontre organisée par le SCOTT, qui avait pour objet de discuter de l'optimisation des conseils aux victimes de la traite d'êtres humains en Suisse romande.

En outre, les secrétaires généraux de la CDAS et de la CCDJP ont accueilli en septembre 2009 des représentantes de la campagne Euro 08 contre la traite des femmes, qui leur ont remis, à l'intention des cantons, leurs revendications tirées de la pétition «Mieux protéger les victimes de la traite des femmes». On discutera probablement en 2010 au sein de la CSOL-LAVI de l'état de la question dans les cantons.

2.5 DÉPENDANCE

Au printemps 2009, les contrats de la CDAS avec l'OFSP sur la direction administrative d'Infodrog, Centrale nationale de coordination des addictions, sont arrivés à terme. Selon l'art. 15 de la loi sur les stupéfiants, Infodrog est mandaté par la Confédération, les cantons et des organisations privées pour fournir des prestations en vue de l'exécution de la loi. Partant de la décision du comité CDAS du 12 septembre 2008 de ne pas prolonger les contrats avec l'OFSP sur le rattachement administratif d'Infodrog à la CDAS, le SG CDAS s'est occupé pour l'essentiel d'organiser la dissolution d'Infodrog et d'accompagner la transition vers la nouvelle structure Radix.

3 DOMAINE MIGRATIONS

3.1 COLLABORATION INTENSIFIÉE DANS LE DOMAINE DES MIGRATIONS

En matière de migration, la délimitation plus claire des tâches et compétences réparties entre trois conférences intercantionales a porté ses fruits et contribue de manière essentielle à l'amélioration de la coopération. Alors que les questions d'encadrement et d'hébergement des demandeurs d'asile incombent à la CDAS, les problèmes de procédure relèvent de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) et les questions de politique d'intégration des étrangers de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC).

De plus, la collaboration et les contacts avec l'Office fédéral des migrations (ODM) ont également été intensifiés. A cet égard, il convient de mentionner la visite de Madame Eveline Widmer-Schlumpf, conseillère fédérale, à l'assemblée générale de la CDAS en juin ainsi qu'à une séance du comité directeur élargi, en décembre. Les directrices et directeurs des affaires sociales ont saisi cette opportunité pour s'entretenir avec la cheffe du DFJP de problèmes actuels en matière de migration. Par ailleurs, lors d'un entretien commun dans le cadre de l'assemblée annuelle, les conseillères et conseillers d'Etat ont

pu faire part de leurs préoccupations et réserves quant à la révision prévue de la loi sur l'asile. La réorganisation projetée par l'ODM en matière d'intégration, censée entrer en vigueur dès 2012, a été le point fort de la séance du comité directeur élargi.

La commission d'experts «Procédure d'asile et hébergement», instituée en septembre 2008, a également contribué dans une large mesure à optimiser la collaboration en matière de migration. Cette commission, placée sous la conduite du directeur de l'ODM et composée paritairément de représentants de l'ODM, de la CCDJP et de la CDAS, s'est réunie cinq fois en 2009 pour discuter d'importants sujets d'actualité ayant trait au domaine de l'asile.

Enfin, grâce à l'augmentation de ses effectifs, le secrétariat général a été en mesure de mieux assumer ses tâches et de traiter plus à fond les thèmes liés à la problématique des migrations. Différentes rencontres avec des coordinatrices et coordinateurs cantonaux en matière d'asile et des collaboratrices et collaborateurs de l'ODM ont conduit à améliorer le réseau, à favoriser les échanges de savoir et d'expériences et à créer des canaux d'information courts et efficaces.

3.2 COORDINATRICES ET COORDINATEURS CANTONAUX EN MATIÈRE D'ASILE

Suite au séminaire des coordinatrices et coordinateurs cantonaux en matière d'asile de 2008, le Groupe de contact des coordinatrices et coordinateurs cantonaux en matière d'asile et de la CDAS (CASI) a donné la priorité aux requêtes exprimées à cette occasion et les a soumises au directeur de l'ODM dans le but de les inscrire à l'ordre du jour de la commission d'experts «Procédure d'asile et hébergement». Cette dernière a repris toutes les requêtes et cherché à trouver des solutions ciblées. Le directeur de l'ODM a fait part des résultats des réflexions de la commission d'experts aux coordinatrices et coordinateurs lors de leur rencontre à Zoug en 2009. Le séminaire était organisé par l'ODM et le contenu fixé d'entente avec le CASI. Cette plate-forme a permis l'échange d'expériences du terrain et de problèmes rencontrés en matière d'asile. La problématique des bénéficiaires de l'aide d'urgence à long terme a été au centre des débats du séminaire. D'autres points figuraient à l'ordre du jour : la situation actuelle en matière d'asile, les forfaits versés par la Confédération aux cantons, la procédure de Dublin et l'intégration des demandeurs d'asile et des réfugiés.

3.3 BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE D'URGENCE À LONGUE TERME

Des représentants de la commission «Procédure d'asile et hébergement» ainsi que du CASI ont à maintes reprises attiré l'attention sur le problème des bénéficiaires de longue durée dans l'aide d'urgence. Un nombre croissant de personnes tenues de quitter le pays en vertu d'une décision de non-entrée en matière ou d'une décision négative concernant leur demande d'asile, reste durant une longue période – parfois jusqu'à plusieurs années – dans les structures de l'aide d'urgence. Lors du séminaire des coordinatrices et coordinateurs en matière d'asile, ces derniers et l'ODM ont été d'avis qu'il fallait s'attaquer à ce problème et trouver des solutions à différents niveaux tout en ne remettant pas en cause le principe du système de la suppression de l'aide sociale. Les propositions et résultats de ces discussions ont été transmis à la commission

«Procédure d'asile et hébergement», laquelle a décidé à fin 2009 d'établir un état des lieux de la mise en œuvre de la suppression de l'aide sociale. Il s'agira d'approfondir l'analyse en organisant au printemps 2010 un atelier de travail réunissant tous les partenaires intéressés et de discuter de propositions d'amélioration.

3.4 EXAMEN DE L'ÉVOLUTION DES COÛTS LIÉS À L'AIDE D'URGENCE

Après l'entrée en vigueur de la loi révisée sur l'asile au début de 2008, la suppression de l'aide sociale aux personnes frappées d'une décision de non-entrée en matière a été étendue à celles tenues de quitter le pays en vertu d'une décision négative concernant leur demande d'asile. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette mesure, le groupe de travail «Monitoring 2», a été mis en place en 2007, sous la direction de l'ODM et avec la participation de la CCDJP et la CDAS (représentants des secrétariats généraux des conférences directoriales ainsi que délégués de différents cantons). Le groupe de travail a mis au point des critères pour la supervision des forfaits d'aide d'urgence (composés d'un montant de base et d'un montant compensatoire) octroyés par la Confédération aux cantons. Début 2009, les travaux nécessaires ont pris fin et le groupe de travail a mis un terme au projet «Monitoring 2» lors de sa séance du 19 mai 2009. Les coûts liés à l'aide d'urgence continueront à être recensés par le système d'information sur le suivi concernant la suppression de l'aide sociale, exploité par l'ODM. C'est nouvellement le groupe d'accompagnement «Suivi concernant la suppression de l'aide sociale» – qui a été institué lors de la dernière séance du groupe de projet – qui aura la tâche permanente d'examiner l'évolution des coûts liés à l'aide d'urgence. Si nécessaire, le groupe d'accompagnement informera en bonne et due forme la Confédération et les cantons d'éventuelles tendances préoccupantes et, le cas échéant, élaborera des propositions en vue d'adapter le forfait d'aide d'urgence. Le groupe d'accompagnement «Suivi concernant la suppression de l'aide sociale» se compose de représentants de l'ODM, de la CCDJP et de la CDAS.

Le montant compensatoire du forfait d'aide d'urgence sert à équilibrer les charges différentes supportées par les cantons. Dans la Convention de décembre 2008, la CCDJP et la CDAS se sont entendues sur la répartition du montant compensatoire du forfait d'aide d'urgence. Selon cette Convention, ont part au montant compensatoire les cantons qui – après déduction du montant de base du forfait d'aide d'urgence – présentent à la fin de l'année un solde négatif dans le domaine des coûts imputables liés à l'aide d'urgence. La somme totale résultant du montant compensatoire du forfait d'aide d'urgence est répartie entre les cantons présentant un solde négatif, en fonction de la hauteur des déficits. S'il subsiste un montant résiduel après couverture complète des déficits de tous les cantons, ledit montant sera utilisé pour couvrir des déficits futurs. En 2008, un solde résiduel a été enregistré après couverture des déficits imputables. Faute de base légale, ce solde ne peut pas être géré par la Confédération. C'est pourquoi, lors de sa séance du 2 octobre 2009, le comité directeur de la CDAS a décidé qu'à l'avenir, ce solde serait géré par la CDAS.

3.5 EXAMEN DES FORFAITS GLOBAUX

En date du 5 novembre 2008, la Conférence tripartite (DFJP / CCDJP / CDAS) s'est prononcée en faveur d'une augmentation des indemnités versées par la Confédération aux cantons au titre de l'hébergement et de l'encadrement des requérants d'asile. Les raisons de cette augmentation s'expliquent notamment par l'abandon du système prévu selon lequel la Confédération mettrait à disposition des structures supplémentaires destinées à atténuer les conséquences d'une forte progression du nombre de requérants d'asile. L'augmentation des indemnités a été approuvée ensuite par le Conseil fédéral, avec effet rétroactif au 1er juillet 2008. La Conférence tripartite a également convenu de traiter en 2009, au sein de la commission «Procédure d'asile et hébergement», le besoin d'adaptation du forfait global. Selon le vœu des cantons, ladite commission a décidé de procéder à cet examen en 2010, sur la base des chiffres de 2009. Dans cette optique, la commission a élaboré un mandat et institué un groupe de travail chargé de préparer et de fixer les critères et instruments nécessaires à la collecte des chiffres. Le groupe, composé de cinq représentants des cantons et autant de l'ODM, commencera ses travaux en 2010. Le SG CDAS est invité à participer aux séances du groupe de travail. La commission «Procédure d'asile et hébergement» a prévu de nommer, au cas où le besoin d'une évaluation neutre se ferait sentir, un expert externe chargé de l'examen des forfaits globaux.

3.6 AUTRES ACTIVITÉS

La CDAS a participé activement à d'autres groupes de travail : son secrétariat général a notamment siégé dans l'un d'eux, chargé de l'accueil de groupes de réfugiés en Suisse. L'objectif était d'élaborer à l'intention de la cheffe du DFJP un rapport présentant des modèles servant de base à l'organisation de l'accueil de groupes de réfugiés, dans l'hypothèse où la Suisse renouerait avec la politique de contingents de réfugiés. Le rapport a été transmis en automne 2009 à Madame Eveline Widmer-Schlumpf. Compte tenu de la situation politique actuelle, la cheffe du DFJP a décidé de suspendre le traitement de ce dossier.

La secrétaire générale de la CDAS, tout comme le secrétaire général de la CCDJP, ont été membres de la commission d'experts chargée d'étudier le changement de système concernant les décisions de non-entrée en matière (accélération de la procédure). Dans son rapport final, cette commission a présenté une prise de position détaillée sur la révision prévue. Le rapport final a été largement pris en compte par le projet de modification de la loi sur l'asile et de la loi fédérale sur les étrangers concernant le remplacement des décisions de non-entrée en matière. Le projet est en consultation auprès des milieux intéressés jusqu'en mars 2010. En matière d'application de la loi sur l'assurance-maladie aux personnes tenues de quitter le pays suite à l'achèvement de la procédure d'asile, l'OFSP et l'ODM ont élaboré un compromis, d'entente avec les représentants de la CCDJP, de la CDS et de la CDAS. La modification prévue de l'ordonnance sur l'assurance-maladie a été mise en consultation à fin décembre 2009 auprès des trois conférences et de santésuisse. La CDAS a transmis le projet aux directrices et directeurs des affaires sociales afin qu'ils prennent position à son sujet. La modification de l'ordonnance sera vraisemblablement soumise au Conseil fédéral durant le premier semestre de 2010.

4 SÉCURITÉ SOCIALE

4.1 ASSURANCES SOCIALES

4.11 Assurance-invalidité

4.111 Financement additionnel

Début février, le comité directeur de la CDAS a informé le chef du DFI par lettre de son embarras à propos du renvoi de la votation sur le financement additionnel de l'AI, tout en l'assurant de son soutien à ce projet.

Pour ce qui est de la votation du 27 septembre 2009 à proprement parler, le comité directeur de la CDAS a décidé que la Conférence renonçait à prendre position officiellement. La présidente a toutefois adressé un courriel aux directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales, les priant de s'engager en faveur d'un oui à ce projet – avec succès, comme nous avons pu le constater par la suite.

4.112 6e révision de l'AI – paquet de mesures 6a

En dépit des interventions répétées de la CDAS, entre autres au sein de la commission AVS/AI, affirmant qu'il fallait attendre avant de mettre en œuvre la 6e révision de l'AI, étant donné que le rythme accéléré des changements de la LAI menait à des incertitudes sur le plan juridique et que le bilan de la 5e révision de l'AI n'était pas encore disponible, le Conseil fédéral a ouvert la consultation relative au premier paquet de mesures de la 6e révision de l'AI à la mi-juin 2009. Le secrétariat général de la CDAS a rédigé à l'attention des membres de la CDAS une prise de position modèle contenant des éléments de réponse.

L'élément principal du premier paquet de mesures de la 6e révision de l'AI est le nouveau mécanisme de financement et la participation aux frais d'assistance (cf. chapitre 4.113). La consultation relative au deuxième paquet de mesures (6b) est prévue pour 2010.

4.113 Participation aux frais d'assistance

Suite aux expériences acquises dans le cadre du projet pilote «budget d'assistance», lancé en 2006, le Conseil fédéral entend introduire une nouvelle prestation dans l'assurance-invalidité (AI) appelée «participation aux frais d'assistance». L'objectif est de favoriser l'autonomie et l'intégration sociale des personnes en situation de handicap. Cette nouvelle prestation devrait leur conférer les compétences nécessaires pour l'organisation des soins et du soutien dont elles ont besoin à domicile. Cette nouvelle prestation ne devrait pas engendrer une augmentation des coûts au sein de l'AI. Aussi, contrairement au projet pilote, le groupe cible ne comprendrait que des assurés adultes qui ont déjà une certaine marge d'autonomie et sont en mesure d'assumer la responsabilité personnelle liée à la nouvelle prestation. En outre, ne seront financées que les prestations d'assistance fournies par des personnes engagées directement à cette fin et non plus celles fournies par les membres de la famille ou par des organisations. Dans le cadre des consultations, l'idée de promouvoir, au travers de la contribution d'assistance, les soins ambulatoires plutôt que de favoriser une entrée en institution a été globalement saluée. En revanche, il a été relevé que l'exigence du Conseil fédéral, selon laquelle l'introduction de la «participation aux frais d'assistance» ne doit pas entraîner de frais supplémentaires pour la Confédération est à appliquer de manière analogue pour les cantons.

4.114 PR-AI

Dans le cadre du programme de recherche AI (PR-AI) – auquel la CDAS a participé – le projet «Quantification des passages entre systèmes de sécurité sociale (AI, AC et aide sociale)» a pu être finalisé au début 2009. L'étude quantifie, pour la période allant de 2004 à 2006, les transitions qui s'effectuent entre les trois systèmes AI, AC et aide sociale, c'est-à-dire mesure – de manière statique – combien de personnes sortent d'un système et entrent dans un autre à un moment ou dans un délai donné, ou sont inscrites parallèlement dans plusieurs systèmes (p. ex. inscrites à l'AI et bénéficiaires de l'aide sociale). L'étude a démontré que sur une période d'observation de trois ans, pas moins de 20 % des personnes en âge d'exercer une activité lucrative ont eu recours à l'une de ces prestations de sécurité sociale. Elle a également mis en lumière que les passages à l'aide sociale étaient de loin les plus fréquents. Les résultats de cette étude ont été présentés au cours d'une conférence de presse tenue conjointement par l'OFAS, le SECO et la CDAS qui était représentée par sa présidente, Mme Kathrin Hilber. Pour être à même de juger si le durcissement de la pratique de l'assurance-invalidité a des effets sur le reste du système de sécurité sociale, des études qualitatives plus approfondies et un suivi sur le long terme seront nécessaires. La CDAS a manifesté son intérêt à participer à ces recherches.

4.115 CII-MAMAC (collaboration interinstitutionnelle pour l'évaluation de la situation d'un point de vue médical, professionnel et social, dans le cadre de la méthode de gestion par cas).

La présidente de la CDAS est membre de l'organe donneur d'ordre. Depuis l'automne 2009, la secrétaire générale de la CDAS apporte son soutien aux deux représentants cantonaux siégeant au sein du comité de pilotage CII-MAMAC, à savoir Ruedi Hofstetter ZH et Simon Darioli VS.

L'essentiel des travaux de l'année sous revue a été la conception du futur paysage suisse CII faisant suite à la phase de projet CII-MAMAC. Il a été décidé, entre autres, de développer et d'approfondir les contenus principaux, tout en transformant la structure de projet actuelle en structure de suite CII. L'organisme responsable actuel reste en place et les différents organes doivent être réunis dans un groupe de pilotage CII. Ces travaux seront poursuivis et mis en œuvre en 2010.

4.12 Assurance-chômage

Début 2009, les commissions compétentes du Parlement fédéral ont entamé le traitement du message relatif à la 4e révision partielle de la loi sur l'assurance-chômage (LACI), message adopté le 3 septembre 2008 par le Conseil fédéral.

Dans le but de traiter cette affaire au sein de la commission pour l'économie et les redevances (CER) du Conseil national, le conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard a représenté la CDAS à une audition le 23 juin 2009. A cette occasion, la CDAS a réitéré le point de vue qu'elle avait déjà défendu lors de la consultation, à savoir que par principe, l'assainissement de l'assurance-chômage devait se faire par le biais de recettes supplémentaires et non d'une diminution des prestations.

Etant donné que les propositions de révision de la Confédération ne font état que d'estimations quant aux économies attendues sur le plan fédéral et ne font pas mention des effets de ces mesures sur les finances des cantons et des

communes, tout spécialement sur les dépenses de l'aide sociale, le secrétariat général de la CDAS a fait faire une brève étude à ce sujet. L'étude fait état de répercussions considérables au niveau financier sur les cantons, les villes et les communes, tout particulièrement d'une surcharge sensible de l'aide sociale. Les résultats ont été présentés au comité directeur lors de sa séance d'automne. Celui-ci en a informé la cheffe du Département fédéral de l'économie et a réclamé, dans un communiqué de presse, une amélioration de la coordination dans le système de garantie du minimum vital.

Le Conseil des Etats a adopté le projet quasi inchangé lors de sa session d'automne. A la Grande Chambre, toutefois, on a coupé encore davantage dans les prestations, ce qui nécessitera, début 2010, une procédure d'élimination des divergences avec le Conseil des Etats. La CDAS présentera une nouvelle fois son point de vue dans ce contexte.

4.13 Assurance-maladie

Après que le Parlement fédéral eut décidé la nouvelle ordonnance sur le financement des soins à la mi-année 2008, trois conférences, la CDS, la CDF et la CDAS se sont engagées d'un commun accord au printemps 2009 en faveur d'une mise en œuvre minutieuse et d'une entrée en vigueur qui n'ait pas lieu avant le 1er janvier 2011. Cette proposition n'a cependant pas été entendue par le Conseil fédéral et à fin juin, l'entrée en vigueur était fixée au 1er juillet 2010. La CDS et la CDAS ont déploré officiellement cette décision et fait parvenir au Conseil fédéral, avec la CDF, une proposition de réexamen de la question. Une enquête réalisée par la CdC auprès des gouvernements cantonaux a apporté une confirmation à cette proposition de réexamen, ce dont le Conseil fédéral a été informé. Cela n'a toutefois rien changé au fait que le Conseil fédéral a répondu négativement à cette proposition début septembre.

En novembre, la CdC s'est adressée au nouveau chef du DFI, avec la CDS et la CDAS, pour lui présenter une nouvelle fois le point de vue des cantons. Début décembre, le Conseil fédéral est revenu sur sa décision et a remis au 1er janvier 2011 l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance sur le financement des soins.

4.14 Groupe de travail Sécurité sociale

La présidence du groupe de travail Sécurité sociale de la CdC est exercée par une représentation politique de la CDAS. C'est le conseiller d'Etat Ernst Hasler (AG) qui a assumé cette fonction jusqu'à son départ en mars 2009. En août 2009, le Conseil d'Etat du canton d'Argovie a nommé Susanne Hochuli, conseillère d'Etat en charge du Département de la santé et des affaires sociales, à la présidence du groupe de travail. Le comité directeur de la CDAS a confirmé cette nomination le 2 octobre 2009. Suite à cela, la conseillère d'Etat Susanne Hochuli a été élue présidente par le bureau de la CdC. Par ailleurs, la CDAS est représentée au sein du groupe de travail par sa secrétaire générale. Le groupe de travail s'occupe en priorité des effets entraînés par les modifications de l'annexe II de l'accord de libre-échange entre la Suisse et l'UE. Les travaux relatifs à la troisième modification en cours de l'accord ont débuté et seront également traités par la CDAS en 2010.

4.2 AIDE SOCIALE

4.2.1 Groupe de travail LAS (Loi fédérale sur la compétence en matière d'assistance)

En 2008, l'assemblée plénière votait la suppression de l'obligation de remboursement passé un délai de transition, suppression associée à une compensation proportionnelle par le biais de la RPT; d'autres propositions en vue d'une révision de la LAS étaient également soumises au vote. Ces décisions ont été adressées à la cheffe du DFJP, qui se voyait également priée de mentionner au passage la question de la suppression de l'obligation de remboursement ou en tout cas la révision de cette obligation dans le cadre de la refonte en cours de la LAS.

En juin 2009, le DFJP faisait savoir à la CDAS que la compensation de la suppression de l'obligation de remboursement ne pouvait se faire par le biais de la RPT. En effet, la RPT régleme la relation entre Confédération et cantons alors que l'obligation de remboursement LAS est une affaire purement intercantonale. Lors de sa séance d'automne, le comité directeur de la CDAS s'est à nouveau prononcé contre une suppression de l'obligation de remboursement sans compensation et a prié le DFJP de livrer des éclaircissements supplémentaires ainsi qu'une justification d'ordre juridique concernant son refus de nos propositions. En 2010, la CDAS continuera de se pencher sur la question de l'obligation de remboursement dans le cadre de la révision de la LAS, de même que sur une initiative parlementaire lancée par le conseiller aux Etats Philipp Stähelin, à laquelle la commission parlementaire compétente (CSSS-CE) a décidé de donner suite.

4.2.2 Normes CSIAS

4.2.2.1 Obligation d'entretien par les parents proches

Début 2009, la Conférence suisse des institutions d'action sociale a mis en œuvre une adaptation des normes CSIAS en rapport avec l'obligation d'entretien par les parents proches. Les directrices et directeurs cantonaux des Affaires sociales n'ont pas été impliqués préalablement dans le processus décisionnel, ou alors pas de la manière souhaitée. Cela a causé un certain malaise et a conduit la présidente de la CDAS à procéder à une enquête auprès des cantons concernant la nouvelle réglementation sur l'obligation d'entretien par les parents proches.

Lors de sa séance du 27 mars 2009, le comité directeur de la CDAS a pris acte des réactions des directrices et directeurs cantonaux des Affaires sociales vis-à-vis de cette enquête et en a débattu. Dans sa décision, il prie la CSIAS de bien vouloir reconsidérer ses normes quant à l'obligation d'entretien par les parents proches à la lumière du sondage effectué. En décembre, la CSIAS a décliné la demande de réexamen, justifiant sa décision par le fait qu'une réévaluation ne mènerait pas à un consensus plus large dans cette question controversée.

4.2.2.2 Renchérissement

La compensation du renchérissement dans l'aide sociale n'a toujours pas été résolue de manière satisfaisante et un embarras est décelable un peu partout. C'est la raison pour laquelle la CSIAS s'est à nouveau penchée sur cette question et soumet ses propositions à la discussion en vue d'une application future et pour recueillir des suggestions relatives à la révision des normes CSIAS. Jusque-là, le thème n'a pas pu être discuté de manière adéquate au sein des organes de la CDAS, pour des questions de calendrier.

Lors de sa séance du 2 octobre 2009, le comité directeur de la CDAS a traité ce thème et s'est déclaré en faveur de la variante formulée par la CSIAS, selon laquelle l'adaptation s'inspire du système des PC AVS/AI qui a fait ses preuves. De la sorte, on évite des discussions sempiternelles sur les normes CSIAS. Conformément aux statuts, la décision définitive relative à cette recommandation incombe au comité de la CSIAS, qui, en décembre, s'est également prononcé en faveur de la variante décrite ci-dessus.

4.3 DIALOGUE NATIONAL SUR LA POLITIQUE SOCIALE SUISSE

Au cours de l'année sous revue, la deuxième et la troisième rencontre entre une délégation du comité directeur de la CDAS emmenée par sa présidente et le chef du Département fédéral de l'intérieur accompagné de sa délégation ont eu lieu dans le cadre du Dialogue national sur la politique sociale suisse. En juin, la garantie du minimum vital a figuré au centre des préoccupations, outre l'échange d'informations réciproque ayant trait à divers thèmes actuels. Le conseiller fédéral Couchepin a souhaité un mandat concret pour un projet commun. L'OFAS a été chargé de réaliser une brève étude ou analyse à ce sujet. La rencontre d'octobre a eu lieu pour la dernière fois en présence du conseiller fédéral Couchepin. Le thème de la garantie du minimum vital, l'analyse effectuée par l'OFAS de même qu'un projet de mandat du SG CDAS ont constitué le cœur du débat. Durant la séance, on a constaté que la collaboration CDAS – DFI sur le thème de l'optimisation de la coordination en matière de garantie du minimum vital devait s'effectuer dans le cadre du traitement des postulats transmis Schenker (Assurance générale du revenu) et Hêche (Sécurité sociale. Examen des incidences des effets de seuil).

A la demande de la CDAS, le nouveau conseiller fédéral et chef du DFI, Didier Burkhalter, a assuré qu'il poursuivrait le Dialogue national.

Dans le but de préparer ces discussions et d'exécuter le mandat attribué par l'assemblée générale 2008 de la CDAS, le secrétariat général CDAS s'occupera de concrétiser, à l'aide d'un petit groupe de travail, les mesures urgentes destinées à optimiser la coordination en matière de garantie du minimum vital. Il devra aussi trouver des contenus possibles pour une loi-cadre sur l'aide sociale à l'attention des organes de la CDAS.

4.4 STRATÉGIE DU CONSEIL FÉDÉRAL EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

En mars 2009, l'Office fédéral des assurances sociales OFAS soumettait à la CDAS le projet de rapport national sur la pauvreté en vue d'une consultation spécialisée auprès des chef-fe-s des services cantonaux de l'action sociale. En 2008 déjà, la CDAS avait livré des suggestions relatives au contenu de ce rapport et transmis à l'OFAS en avril des appréciations livrées par les cantons. Suite à cela, l'OFAS remettait en juin 2009 un projet de rapport remanié à la CDAS, tout en lui demandant d'effectuer une consultation politique du rapport auprès des cantons. Le comité CDAS a pris connaissance le 18 juin 2009 de l'état des travaux et de la suite de la procédure; il a trouvé qu'il revenait à l'OFAS et non à la CDAS de mener une consultation auprès des cantons concernant le projet de rapport «Stratégie globale de la Suisse en matière de lutte contre la pauvreté». Il s'agit en effet d'un mandat adressé par le Parlement au Conseil fédéral, et plus précisément à l'OFAS.

Il a été décidé en outre que la CDAS devait préparer une prise de position écrite sur ce sujet. Le comité directeur de la CDAS a confirmé cette procédure le 2 octobre 2009 et donné un mandat à ce sujet. La prise de position de la CDAS élaborée par le SG CDAS en collaboration avec la commission consultative a été envoyée en consultation auprès des cantons à fin 2009. Elle sera retravaillée sur la base des résultats obtenus et constituera un document de référence pour l'assemblée générale 2010 de la CDAS. L'assemblée aura lieu sous le signe de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.



COMPTES ANNUELS

BILAN	25
COMPTE DE PROFITS ET PERTES	27
RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	29
PROPOSITION DE RÉPARTITION DU BÉNÉFICE AU BILAN	30
BUDGET 2011	31

BILAN

ACTIFS

	31.12.2009	31.12.2008
	CHF	CHF
TOTAL ACTIFS CIRCULANTS		
Caisse	794.60	1 113.40
CCP Lucerne 30-19856-6	9 184.50	834.50
BCBE Berne 42 3.297.621.01	1 216 363.59	604 406.00
Liquidités et titres	1 226 342.69	606 353.90
Débiteurs	16 907.05	0.00
Débiteur Infodrog	0.00	285 984.20
Créances envers la Confédération	3 626.40	8 343.50
CC CHS	0.00	29 217.86
Créances	20 533.45	323 545.56
Régularisation active	30 676.25	55 034.75
Total actifs circulants	1 227 552.39	984 934.21
ACTIFS IMMOBILISÉS		
Titres	400 200.00	400 000.00
Immobilisations financières	400 200.00	400 000.00
Biens meubles	1.00	1.00
Immobilisations corporelles meubles	1.00	1.00
Actifs immobilisés	400 201.00	400 001.00
ACTIFS	1 677 753.39	1 384 935.21

PASSIFS

	31.12.2009	31.12.2008
	CHF	CHF
CAPITAUX ETRANGERS À COURT TERME		
Créditeurs	135 313.05	40 721.65
Obligations livraisons / prestations	135 313.05	40 721.65
Régularisation passive	38 869.50	24 185.65
Contributions avancées	385 300.00	383 800.00
Régularisation passive	424 169.50	407 985.65
Provision informatique, mobilier, machines	5 000.00	60 000.00
Provision études et consultations	100 000.00	100 000.00
Réserve réévaluation titres	80 000.00	50 000.00
Provisions et réserves	185 000.00	210 000.00
Capitaux étrangers à court terme	744 482.55	658 707.30
RÉSERVES DE PROVISION		
Dialogue national	100 000.00	100 000.00
Stratégie / Conférence de lutte contre la pauvreté	100 000.00	100 000.00
Formation dans le domaine social	25 000.00	25 000.00
Réserves de provision	225 000.00	225 000.00
Formation Sociale (SFAB)	48 302.79	0.00
Capital de Fonds	48 302.79	0.00
Fonds Social	250 000.00	0.00
Réserve générale	200 000.00	73 551.75
CAPITAL PROPRE		
Réserves de la CIIS	4 453.14	0.00
Bénéfice reporté	51 227.91	304 281.13
Recettes / pertes annuelles	154 287.00	123 395.03
Bénéfice inscrit au bilan	209 968.05	427 676.16
Capital propre	659 968.05	501 227.91
PASSIFS	1 677 753.39	1 384 935.21

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

	2009	2008
	CHF	CHF
PRODUIT D'EXPLOITATION		
Contributions des cantons	1 545 000.00	1 545 000.00
Contributions CHS	131 000.00	
Recette frais de gestion (Infodrog)	12 500.00	50 000.00
Recettes diverses	330.20	0.00
Produit d'exploitation	1 688 830.20	1 595 000.00

CHARGES DIRECTES

Séances, délégations	-10 427.05	-8 796.50
Conférences	-22 948.90	-6 929.55
Etudes et consultations	-155 845.25	-213 408.50
Dépenses ORTRA faitière	-21 400.00	-45 600.00
Traductions	-67 805.15	-21 413.25
Imputation traductions CHS		20 000.00
Réserves de provisions pour des projets	0.00	-225 000.00
Charges directes	-278 426.35	-501 147.80

FRAIS DE PERSONNEL

Salaires	-858 282.35	-697 473.35
Indemnité présidente	-5 000.00	-5 000.00
Allocation pour perte de gain, nombre d'indemnités	20 370.10	0.00
Imputations dépenses personnel CHS		74 087.11
Frais de personnel	-842 912.25	-628 386.24
AVS, AC, CAF	-65 939.85	-55 753.20
Prévoyance professionnelle	-126 006.80	-94 410.90
Assurance-accident	-7 163.20	-11 666.23
Assurance indemnités journalières maladie	-3 443.00	-99.20
Charges sociales	-202 552.85	-161 929.53
Autres charges liées au personnel	-209.00	-5 296.05
Formation continue	-5 594.50	-1 348.15
Autres frais de personnel	-5 803.50	-6 644.20
Frais de personnel	-1 051 268.60	-796 959.97

	2009 CHF	2008 CHF
FRAIS D'EXPLOITATION		
Location des bureaux	-76 993.25	-75 573.40
Réaménagement Eigerplatz	0.00	26 691.30
Frais accessoires	-9 714.65	-1 398.40
Nettoyage des bureaux	-14 155.65	-2 000.00
Imputation loyer CIIS		6 800.00
Frais de locaux	-100 863.55	-45 480.50
Mobilier et installations	-9 668.95	-14 166.45
Informatique	-46 333.65	-12 591.45
Liquidation de la provision informatique	60 000.00	0.00
Leasing photocopieuse	-5 384.40	-5 833.10
Entretien et réparations	-1 387.00	-32 591.00
Assurances	-700.20	-1 747.75
Taxes	0.00	-27.50
Assurances d'exploitation, droits, taxes	-700.20	-1 775.25
Electricité, gaz, eau	-1 831.80	-1 768.30
Matériel énerg., d'exploitation et auxiliaire	-1 831.80	-1 768.30
Matériel de bureau et imprimés	-13 816.65	-20 486.60
Téléphone, fax, frais de port	-5 891.30	-6 590.20
Internet, pages Web	-11 871.45	-20 130.10
Journaux, littérature spécialisée	-4 017.90	1 444.25
Comptabilité et consultations	-25 375.90	-28 790.55
Imputation frais administratifs CIIS		39 138.85
Frais administratifs et informatiques	-60 973.20	-34 302.85
Annonces et publicité	-32.50	-21 367.10
Frais de voyage et de représentation	-10 176.30	-8 924.60
Frais de publicité	-10 208.80	-30 291.70
Frais d'exploitation	-175 964.55	-146 209.60
Intérêts et frais bancaires	-286.40	-317.85
Taxes sur les titres	-1 447.95	-752.50
Montant des intérêts	6 985.65	7 682.75
Rendement des titres	-26 795.00	-33 900.00
Résultat financier	-21 543.70	-27 287.60
Rendement exceptionnel		
Pertes débiteur CIIS	-7 340.00	0.00
	-7 340.00	0.00
Bénéfice annuel	154 287.00	123 395.03

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

à la Conférence des Directrices et Directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes) du secrétariat général de la CDAS à Berne pour l'exercice arrêté au 31.12.2009.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au secrétariat général, respectivement au comité directeur de la Conférence des Directrices et Directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.


Bernhard Vogel

Contrôleur de gestion
Département de la
Santé et de l'action sociale
du canton de Vaud



Werner Augstburger

Leiter Finanzkontrolle Aargau

Lausanne / Aarau, le 7 mai 2010

PROPOSITION DE RÉPARTITION DU BÉNÉFICE AU BILAN

Le comité propose de répartir le bénéfice
au bilan de la manière suivante:

	2009	2008
	CHF	CHF
BÉNÉFICE REPORTÉ	51 227.91	377 832.88
Bénéfice annuel	154 287.00	123 395.03
Réserves CHS	4 453.14	0.00
BÉNÉFICE INSCRIT AU BILAN	209 968.05	501 227.91
Attribution au fonds social	0.00	250 000.00
Attribution à la réserve générale	10 000.00	200 000.00
REPORT À COMPTE NOUVEAU	199 968.05	51 227.91

BUDGET 2011

DÉPENSES	BUDGET	BUDGET	PLANIFICATION FINANCIÈRE		
	2010	2011	2012	2013	2014
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Personnel / frais annexes	1 089 000	1 103 000	1 103 000	1 103 000	1 103 000
Salaires bruts	909 000	918 000	918 000	918 000	918 000
Prestations sociales	170 000	175 000	175 000	175 000	175 000
Formation continue	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Séances / délégations	22 000	26 000	26 000	26 000	26 000
Séances / délégations	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000
Conférences	10 000	14 000	14 000	14 000	14 000
Locaux / infrastructures	101 000	103 000	103 000	103 000	103 000
Location des bureaux	88 700	77 000	77 000	77 000	77 000
Contribution d'exploitation	12 300	26 000	26 000	26 000	26 000
Secrétariat / prestations de service	103 800	107 300	107 300	107 300	107 300
Matériel de bureau / imprimés	17 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Taxes / frais de port / téléphone	9 500	6 000	6 000	6 000	6 000
Assurances	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800
Internet / Website	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000
Entretien des machines / installations / informatique	36 000	38 000	38 000	38 000	38 000
Autres dépenses	14 500	14 500	14 500	14 500	14 500
Comptabilité	18 000	25 000	25 000	25 000	25 000
Groupes de travail / projets / études	280 000	280 000	280 000	280 000	280 000
Traductions	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
Savoirsocial (Ortra)	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
Etudes / mandats	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Total des dépenses	1 595 800	1 619 300	1 619 300	1 619 300	1 619 300
RECETTES	BUDGET	BUDGET	PLANIFICATION FINANCIÈRE		
	2010	2011	2012	2013	2014
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Contributions des cantons CDAS	1 570 000	1 570 000	1 586 000	1 586 000	1 586 000
Contributions des cantons CIIS	600	600	600	600	600
Recettes frais de gestion Infodrog	0	0	0	0	0
Montant des intérêts	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Total des recettes	1 575 600	1 575 600	1 591 600	1 591 600	1 591 600
Excédent de dépenses / de recettes	20 200	43 700	27 700	27 700	27 700



ANNEXE

MEMBRES DES ORGANES CDAS	33
THÈMES DES SÉANCES DU COMITÉ DIRECTEUR DE LA CDAS 2008	35
LISTE DES ORGANES	36

MEMBRES DES ORGANES CDAS

CONFÉRENCE DES DIRECTRICES ET DIRECTEURS CANTONAUX DES AFFAIRES SOCIALES (CDAS)

Zürich	Regierungsrat Hans Hollenstein
Bern	Conseiller d'Etat Philippe Perrenoud
Luzern	Regierungsrat Markus Dürr
Uri	Regierungsrat Stefan Fryberg
Schwyz	Regierungsrat Armin Hüppin
Obwalden	Regierungsrätin Esther Gasser Pfulg
Nidwalden	Regierungsrat Leo Odermatt
Glarus	Regierungsrätin Marianne Dürst-Kundert
Zug	Regierungsrätin Manuela Weichelt-Piccard
Fribourg	Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre
Solothurn	Regierungsrat Peter Gomm
Basel-Stadt	Regierungsrat Christoph Brutschin
Basel-Landschaft	Regierungsrat Adrian Ballmer
Schaffhausen	Regierungsrätin Ursula Hafner-Wipf
Appenzell A. Rh.	Regierungsrat Jürg Wernli
Appenzell I. Rh.	Regierungsrat Werner Ebnetter
St. Gallen	Regierungsrätin Kathrin Hilber, Présidente
Graubünden	Regierungsrat Hansjörg Trachsel
Aargau	Regierungsrat Ernst Hasler (jusqu'au 31 mars 2009) Regierungsrätin Susanne Hochueli (dès le 1er avril 2009)
Thurgau	Regierungsrat Bernhard Koch
Ticino	Consigliera di Stato Patrizia Pesenti
Vaud	Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard
Valais	Regierungsrat Thomas Burgener (jusqu'au 30 avril 2009) Regierungsrätin Esther Waeber Kalbermatten (dès le 1er mai 2009)
Neuchâtel	Conseiller d'Etat Roland Debély (jusqu'au 31 mai 2009) Conseillère d'Etat Gisèle Ory (dès le 1er juin 2009)
Genève	Conseiller d'Etat François Longchamp
Jura	Conseiller d'Etat Philippe Receveur

COMITÉ DIRECTEUR DE LA CDAS

Directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales

Kathrin Hilber, SG, Présidente
 Hans Hollenstein, ZH, Vice-président
 Roland Debély, NE, Vice-président (jusqu'au 31 mai 2009)
 Pierre-Yves Maillard, VD
 Peter Gomm, SO
 Stefan Fryberg, UR
 Anne-Claude Demierre, FR
 Jürg Wernli, AR
 Philippe Perrenoud, BE

Membres avec voix consultative

Andrea Mauro Ferroni, Président CoCo
 Maria-Luisa Zürcher, ACS
 Ruedi Meier, UVS
 Ludwig Gärtner, OFAS (jusqu'au 19 juin 2009)
 Walter Schmid, CSIAS (jusqu'au 19 juin 2009)

COMMISSION CONSULTATIVE DU COMITÉ DE LA CDAS (COCO)

Andrea Mauro Ferroni, Président
Simon Darioli, Vice-président
Pascal Coullery
Irmgard Dürmüller Kohler
Antonios Haniotis
Ruedi Hofstetter
Philipp Müller
Christoph Roost
Peter Schmid
Ernst Schedler
Urs Teuscher
Benno Schnyder (jusqu'au 30 juin 2009)
Ludwig Gärtner (dès 1er juillet 2009)
Ueli Tecklenburg
Renata Gäumann (pour les questions de migration)
Thierry Müller (pour les questions de migration)

SECRETARIAT GÉNÉRAL CDAS

Margrith Hanselmann, Secrétaire générale
Remo Dörig, Secrétaire général adjoint
Veronika Neruda, Responsable de domaine
Carolle von Ins, Responsable de domaine
Loranne Mérillat, Responsable de domaine (dès 1er février 2009)
Regula Marti, Collaboratrice spécialisée, administrative
Monika Achour, Collaboratrice spécialisée, administrative
Marianne Clottu Balegamire, Traductrice

VÉRIFICATEURS

Werner Augstburger, Chef Finanzkontrolle, Finanzdepartement, AG
Bernhard Vogel, Contrôleur de gestion Département de la santé de l'action sociale, VD

THÈMES DES SÉANCES DU COMITÉ DIRECTEUR DE LA CDAS 2009

SÉANCE DU COMITÉ DIRECTEUR DU 27 MARS 2009

Statistique de l'aide sociale dans le contexte de la politique familiale
Résultats de l'étude OFAS, SECO, CDAS sur la quantification des passages entre systèmes de sécurité sociale (AI, AC, Aide sociale) («Quantifizierung der Übergänge zwischen Systemen der sozialen Sicherheit (IV, ALV, Sozialhilfe)»)
Affaires statutaires – préparation assemblée générale 09
CIIS: Optimisation des structures
Politique familiale: Les structures d'accueil extrafamilial (AEF) dans la petite enfance et les prestations complémentaires pour familles (PCFam)
Révision partielle LACI: Report des coûts sur l'aide sociale?
Obligation d'entretien par les parents proches: Révision des normes CSIAS
Projet de monitoring CSIAS: Revenu librement disponible et systèmes cantonaux de transferts

SÉANCE DU COMITÉ DIRECTEUR DU 18 JUIN 2009

Révision du droit de la tutelle
Révision OPEE: Consultation
RPT: Résultats principaux du 3ème colloque RPT
CIIS: Optimisation des structures
Politique familiale: Prestations complémentaires pour les familles (PCFam) et accueil extrafamilial de la petite enfance (APE)
Projet monitoring CSIAS: Revenu disponible libre et transferts cantonaux

SÉANCE DU COMITÉ DIRECTEUR DU 2 OCTOBRE 2009

Charte sociale: Informations du Département fédéral des affaires étrangères
Etude sur les répercussions de la 4e révision de la LACI sur les cantons
Loi fédérale en matière d'assistance (LAS): La suppression de l'obligation de remboursement – Réponse du DFJP et suite de la procédure
Migration: Administration de la somme résultant du montant compensatoire du forfait d'aide d'urgence de la Confédération
Mise en œuvre de la CIIS (questions d'application): Prise en charge des frais lors de séjours en institution
Recommandations de la CSOL-LAVI
Révision des normes CSIAS: Adaptation au renchérissement du forfait pour l'entretien
Règlement de la CoCo

SÉANCE DU COMITÉ DIRECTEUR DU 18 DÉCEMBRE 2009

Migration et intégration (avec la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf)
Projet d'organisation de l'assemblée générale 2010 de la CDAS
Recommandations CSOL-LAVI sur l'application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI)
Migration: Convention entre l'ODM et la CDAS sur la gestion du solde résiduel du montant compensatoire du forfait d'aide d'urgence
Demandes de contribution adressées à la CDAS
CIIS: Rapport d'activité 2009 et questions d'application sur la prise en charge des frais lors de séjours en institution

ORGANES ET GROUPES DE TRAVAIL AVEC REPRESENTATION DE LA CDAS

GÉNÉRAL ET COORDINATION

COMITÉ	CTA Conférence tripartite sur les agglomérations <i>CE Kathrin Hilber</i>
CDAS	
AUTRES	Confédération, cantons, communes, villes
	GTT Politique étrangers et intégration <i>Loranne Mérillat</i>
	–
	Commission CdC «Villes» <i>CE Kathrin Hilber</i>
	Confédération, cantons, communes
	CdC GT-technique «Villes» <i>CE Kathrin Hilber</i>
	Confédération, cantons, communes
	Conférence des présidents et directeurs CdC <i>CE Kathrin Hilber, Margrith Hanselmann</i>
	Conférences directoriales
	Direction de la Maison des cantons <i>Margrith Hanselmann</i>
	Secrétaires des conférences
	Commission de fonctionnement <i>Remo Dörig</i>
	Collaborateurs Maison des cantons
	Coseco secrétaires des conférences <i>Margrith Hanselmann</i>
	Secrétaires des conférences, Secrétariat du Conseil des Etats
	Coseco Coordination <i>Margrith Hanselmann</i>
	Secrétaires des conférences
	Coseco Formation <i>Remo Dörig</i>
	Conférences, CdC
	Conférence régional cantons latins (Class) <i>CE de la Suisse romande et du Tessin</i>
	–
	Conférence régionale Suisse centrale <i>CE de la suisse centrale</i> <i>Margrith Hanselmann</i>
	Chefs des services des affaires sociales
	Conférence régionale Suisse orientale <i>CE de la Suisse orientale</i>
	–

GRAS

Margrith Hanselmann
Chefs des services des affaires sociales des cantons romands, de Berne et du Tessin

Bilatérales: GT Sécurité sociale
CE S. Hochueli, M. Hanselmann
Confédération, cantons

Groupe d'experts CCdJCE
Margrith Hanselmann
OFAS, CdC

Groupe d'experts «Statistique sociale»
Remo Dörig
OFS, OFAS, SECO, cantons

FAMILLES, GÉNÉRATIONS ET SOCIÉTÉ

SavoirSocial
Veronika Neruda
Associations

CSOL-LAVI
Veronika Neruda, Loranne Mérillat
Confédération, cantons

Attestation fédérale de formation professionnelle dans le domaine de la santé et du travail social
Christine Moser-Herzig
Associations

GT Avance de pensions alimentaires
Veronika Neruda
Confédération, cantons

POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES

CSOL-CIIS
Carolle von Ins
Conférences régionales

Commission spécialisée du Conseil fédéral chargée de l'évaluation des plans stratégique cantonaux
Maryse Aebischer, Donat Knecht, Kaspar Sprenger, René Broder, Ruedi Hofstetter, Carolle von Ins
Confédération, cantons, associations

COMITÉ GT RPT Suisse orientale
CDAS –
 AUTRES Cantons

GT RPT Suisse centrale
 –
 Cantons

GT RPT GRAS
Carolle von Ins
 Cantons

MIGRATIONS

Groupe de contact tripartite sur l'asile
CE K. Hilber, CE H. Hollenstein,
M. Hanselmann
 Confédération, CCDJP

Comité d'experts «Procédure d'asile
 et hébergement»
Renata Gäumann, Ruedi Hofstetter,
François Mollard, Margrith Hanselmann
 ODM, CCDJP, ASM

GT Monitoring II
Gérard Rohrbach, Florian Düblin,
Margrith Hanselmann
 CCDJP, ASM

GT Projet situation particulière
Margrith Hanselmann
 ODM, CCDJP

GT «Admission de groupes de réfugiés»
Margrith Hanselmann
 ODM

CASI
Margrith Hanselmann, Lorraine Mérillat
 Coordinateurs-trices régionaux en matière
 d'asile

GT groupes de réfugiés
Margrith Hanselmann
 ODM, CCDJP

GT Technique forfaits globaux
Anna Giordano, Robert Jaggi,
Rolf Rossi, Ursula Heitz
 CCDJP

Groupe de résonance Programme
 et Reporting
R. Gäumann, BS, M. Guisolan, FR
 Confédération, cantons

SÉCURITÉ SOCIALE

PR-AI Soundingboard
Margrith Hanselmann
 Confédération, cantons, communes

PR-AI Groupe d'accompagnement
Carolle von Ins
 Confédération, cantons, communes

Direction CSIAS
Margrith Hanselmann
 Cantons, communes, villes

Comité CSIAS
Margrith Hanselmann
 Cantons, communes, villes

Groupe de mandants CII
CE Kathrin Hilber
 Confédération, cantons, communes

Groupe de pilotage CII
Ruedi Hofstetter, Simon Darioli,
Margrith Hanselmann
 Confédération, cantons, communes

Dialogue national sur la politique
 sociale suisse
CE Kathrin Hilber, CE Philippe Perrenoud,
CE Hans Hollenstein,
Margrith Hanselmann, Remo Dörig
 DFI, OFAS, ACS, UVS